

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 avril 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 2820)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 329

présenté par

M. Saint-Martin, rapporteur au nom de la commission des finances et M. Charles de Courson

ARTICLE 3**ÉTAT B****Mission « Crédits non répartis »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Provision relative aux rémunérations publiques	0	0	0	0
Dépenses accidentelles et imprévisibles	-880 000 000	0	-880 000 000 0	0
TOTAUX	-880 000 000	0	-880 000 000 0	0
SOLDE	-880 000 000		-880 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement réduit de 880 millions d'euros la dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles (DDAI) de la mission.

Le programme « Inclusion sociale et protection des personnes » de la mission *Solidarité, insertion et égalité des chances* sera en parallèle rehaussé de 880 millions d'euros au titre d'une aide exceptionnelle de solidarité pour les plus modestes.